



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE

RECUEIL SPECIAL N° 20

Publié le 20 mai 2021

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*



Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 20 en date du 20 mai 2021

SOMMAIRE

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère

arrêté portant subdélégation de signature du 18 mai 2021 de M. Alexandre FALCO directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale à M. Alexandre Monneret, secrétaire général

Préfecture et sous-préfecture de Florac

Arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2021-140-002 du 20 mai 2021 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas DUBOIS, directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud

Secrétariat général commun départemental

arrêté préfectoral n° SGCD-BRH-2021-140-001 du 20 mai 2021 portant organisation des services de la préfecture

Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités région Occitanie

Avenant à la délégation de gestion en date du 29 mars 2021 relative à la procédure de tarification des établissements sociaux et des services mettant en œuvre des mesures de protection des majeurs



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Arrêté portant subdélégation de signature

**de Monsieur Alexandre FALCO,
directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère**

**à Monsieur Alexandre MONNERET,
secrétaire général des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère**

VU le code de l'éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Sophie BÉJEAN en qualité de rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;

VU le décret du 25 juin 2020, portant nomination de Monsieur Alexandre FALCO dans les fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère ;

VU l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation agissants sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

VU l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale agissants sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoir au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;

VU l'arrêté rectoral du 9 juin 2012 portant création du service interdépartemental de gestion des bourses des élèves de l'enseignement secondaire ;

VU l'arrêté ministériel en date du 28 avril 2021 portant nomination de Monsieur Alexandre MONNERET dans les fonctions de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère ;

VU l'arrêté du 12 mai 2021 de Madame Sophie BÉJEAN, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre FALCO, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère ;

LE DIRECTEUR ACADÉMIQUE ARRÊTE

Article I :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre MONNERET, APAE, nommé dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère, dans les domaines énoncés ci-après :

Tous les actes qui découlent des articles du code l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des subdélégations de signature pour les actes suivants :

- Actes relatifs au contrôle administratif des lycées, lycées professionnels et EREA : action éducatrice ;
- Actes relatifs au contrôle financier des lycées, lycées professionnels et EREA ;
- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse et arrêtés de groupements comptables ;
- Actes relatifs aux projets d'établissement des lycées, lycées professionnels et EREA.

Article II :

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article III :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Lozère.

Fait à Mende, le 18 mai 2021,

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Lozère


Alexandre FALCO



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
Général**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BCPPAT-2021-140-002 DU 20 MAI 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR NICOLAS DUBOIS
DIRECTEUR DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE SUD

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'aviation civile.

VU le code des transports.

VU le code de l'urbanisme.

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment son article 34.

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

VU le décret n° 60-516 du 2 juin 1960 portant harmonisation des circonscriptions administratives, modifié notamment par le décret n° 2005-201 du 28 février 2005.

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, modifié par le décret n° 97-1205 du 19 décembre 1997.

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile.

VU le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Valérie HATSCH, en qualité de préfète de la Lozère ;

VU l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU la décision du 30 avril 2020 modifiée portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud.

VU l'arrêté du 02 janvier 2019 nommant **M. Nicolas DUBOIS**, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud.

SUR la proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Délégation est donnée, pour ce qui concerne le département de la Lozère, à **M. Nicolas DUBOIS** directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

- 1) Les décisions de dérogations de survol du département en application du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 du 26 septembre 2012 fixant les règles de l'air communes et dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne, de l'arrêté du 11 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre dudit règlement, et de l'arrêté du 10 octobre 1957, à l'exclusion du survol des agglomérations et des rassemblements de personnes et d'animaux" ;
- 2) Les décisions de délivrance des accords prévus aux articles D. 232-4 et D. 233-4 du code de l'aviation civile pour l'équipement d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques :
 - sur un aérodrome à usage restreint,
 - sur un aérodrome à usage privé ;
- 3) Les actes nécessaires à l'exercice des missions prévues aux articles D. 213-1 à D. 213-11 du code de l'aviation civile ;
- 4) Les diverses mesures relatives au péril animalier sur un aérodrome lorsque la situation faunistique le justifie et après consultation de l'exploitant d'aérodrome, dans le cadre des articles D 213-1-15 à D 213-1-25 du code de l'aviation civile, à l'exclusion des mesures concernant le prélèvement d'animaux prévues à l'article D 213-1-17 du même code
- 5) Les décisions de délivrance, suspension ou retrait des agréments prévus à l'article D. 213-1-6 du code de l'aviation civile pour l'exercice des fonctions de chefs de manœuvre, de pompier d'aérodrome et éventuellement de responsable du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;
- 6) Les décisions de dérogations aux servitudes radioélectriques protégeant les équipements de l'aviation civile en application des dispositions de l'article L 6351-6 du code des transports ;
- 7) Les autorisations prévues aux articles D 242-8 du code de l'aviation civile, concernant les installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et D 242-9 du code de l'aviation civile, concernant des constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grevée de servitudes aéronautiques de dégagement ;

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. Nicolas DUBOIS, délégation est consentie aux agents suivants placés sous son autorité, dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1^{er} :

- Mme Réjane LAVENAC, adjointe chargée des affaires techniques
- Mme Frédérique MELOUS, chef de cabinet
- M. Samy MEDANI, chef de la division opération aériennes, pour les actes mentionnés au n°1
- Mme Béatrice QUENIN, chef de la division aéroports et navigation aérienne, pour les actes mentionnés aux n° 2 à 5
- Mme Isabelle ROMBY, chef de la division régulation et développement durable, pour les actes mentionnés aux n°-2, 6 et 7.

La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « *Pour la préfète de la Lozère et par délégation* ».

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Signé', written in a cursive style.

Valérie HATSCH

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SGCD-BRH-2021- 140-001 DU 20 MAI 2021
PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Valérie HATSCH, en qualité de préfète de la Lozère ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2020-248-003 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Thomas ODINOT, secrétaire général de la préfecture de la Lozère ;
- VU** l'avis favorable du comité technique du 18 mars 2021 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les services de la préfecture sont constitués des missions, services et directions suivants :

La direction des services du cabinet comprenant :

- le bureau de la représentation de l'État ;
- le bureau des sécurités ;
- le service interministériel de défense et protection civiles ;
- l'unité sécurité routière.

Le secrétariat général comprenant :

- le bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;
- la cellule performance, qualité, contrôle interne ;
- le référent fraude ;
- l'assistant de prévention.

La direction de la citoyenneté et de la légalité comprenant :

- le bureau de l'intercommunalité et des contrôles des collectivités locales ;
- le bureau des dotations des collectivités locales ;
- le bureau des élections et de la réglementation ;
- le bureau des étrangers, de la lutte contre la fraude et de l'accueil.

La sous-préfecture de Florac.

ARTICLE 2 :

La liste des domaines de compétences des services de la préfecture et de la sous-préfecture est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 :

L'arrêté préfectoral n° PREF-BRHAS 2018-261-0005 du 18 septembre 2018 modifié portant organisation des services de la préfecture est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Florac, la directrice des services du cabinet, le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète

SIGNE

Valérie HATSCH

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**Secrétariats particuliers du préfet et de la directrice de cabinet**

Préparation et suivi des dossiers du préfet
Suivi des agendas
Procès-verbaux d'installation des fonctionnaires

Bureau de la représentation de l'État**AFFAIRES GENERALES**

Accueil, courrier
Suivi budgétaire du centre de coûts cabinet et préfet
Gestion matérielle et financière du garage

POLITIQUE

Prévisions électorales, analyse et centralisation des résultats
Synthèse bimensuelle pour le gouvernement
Suivi de la vie politique départementale
Suivi des interventions des parlementaires et des élus locaux
Actualisation et suivi du registre national des élus

PROTOCOLE

Suivi des dossiers de la préfète
Discours et cérémonies
Visites ministérielles
Distinctions honorifiques
Suivi des interventions des particuliers

COMMUNICATION

Presse: relations avec les médias, communiqués, conférences
Communication: animation de la communication interministérielle dans le département
Conception et mise en page de documents (lettre des services de l'État, lettre interne de la préfecture, dépliants, affiches) et événements (journées européennes du patrimoine, rencontres de la sécurité...)
Site internet : webmestre, formation des contributeurs, suivi, mise à jour
Administration des comptes Facebook et Twitter du préfet

Bureau des sécurités

Gestion de la messagerie RESCOM
Sécurité: réunions de police, état-major de sécurité, CDPD, planifications diverses, animation des CLSPD VIGIPIRATE
Montage des dossiers de financements vidéo-protection et pv électronique
Suivi des polices : gestion des ADS, agrément des policiers municipales, armement des polices municipales
Prévention de la radicalisation
Déclarations de manifestations sur la voie publique
Suivi de l'accueil des gens du voyage
Lutte contre les addictions (MILDECA)
Lutte contre les dérives sectaires
Prévention et lutte contre la délinquance (FIPD)
Lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine et anti-LGBT (CORA, DILCRAH)
Suivi des cultes
Demandes de soins psychiatriques à la demande du représentant de l'État (SPDRE)
Demandes de concours de la force publique (expulsions locatives)
Suivi de la commission d'évaluation de la maison d'arrêt
Survol des agglomérations et rassemblements des personnes (dérogation hauteurs minimales)
Aéronefs télépilotes – drones (déclarations de survol)
Manifestations aériennes ; lâchers de ballons, baptêmes de l'air (autorisation)
Parachutisme sportif, saut occasionnel (autorisation)
Sécurité aéroportuaire (habilitation, titres de circulation), hélistraces, altistraces (création)
Commission départementale de vidéo-protection
Autorisation de survol de l'espace aérien
Débits de boissons, discothèques et casinos
Gardiennage privé
Animaux errants et dangereux
Gestion du fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes (FINIADA)
Gestion du répertoire informatisé des propriétaires et possesseurs d'armes (AGRIPPA)
Instruction des demandes d'autorisations et de renouvellements d'armes de catégorie B
Instruction des demandes de déclarations d'armes de catégorie C
Agrément armurier
Délivrance et renouvellement des cartes européennes d'armes à feu
Instructions des dossiers de cession, ouverture, fermeture et contrôle des armureries
Procédure de dessaisissement et de restitution d'armes
Commission départementale de sécurité de transport de fonds
Gardes particuliers
Sécurité des manifestations et grands rassemblements-instruction des dossiers de déclaration
Explosifs et feux d'artifice pour l'ensemble du département

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**Service interministériel de défense et de protection civiles****AFFAIRES GÉNÉRALES**

Reconnaissance catastrophe naturelle
 Secrétariat CCDSA, CDSC
 Sécurité des ERP (secrétariat, visites, suivi des avis défavorables, mises à jour logicielles)
 Secourisme (BNSSA, habilitations formations premiers secours, indemnisation jury, diplômes...)
 Statistiques, enquêtes, suivi bilan activité des associations
 Autorisation de manœuvre militaire
 Protection du secret et gestion des habilitations défense
 Réquisitions
 Agrément des associations de sécurité civile (pour la gestion de crise)
 Campagnes de prévention (noyades, monoxyde de carbone, accidents domestiques...)
 Vigipirate (suivi ISIS et transmission des messages classifiés)

DEFENSE ET SECURITE CIVILES

Elaboration des plans de défense et de protection
 Elaboration des plans de sécurité civile (ORSEC et autres)
 Exercices de sécurité (planification, organisation, participation, retour expérience DSC)
 Déminage
 Sécurité des barrages et des tunnels
 Suivi opérationnel des plans (Gorges du Chassezac, canicule, grand froid...)
 Protection de la population (sécurité incendie et visites ERP sur des manifestations d'ampleur.)
 Information sur la réponse de SC (rencontres de la sécurité, interventions en milieu scolaire, manifestations diverses nécessitant une communication, Gestes qui sauvent...)
 Suivi journalier (météo, crues, routes), synthèse et analyse de l'actualité, gestion des événements courants (intempéries, foudre, pollution, TMD, accidents, manifestations...)
 Animation du réseau de défense et de sécurité civile (correspondants défenses, associations, exploitants, organisation d'opérations de promotion de la SC et de prévention...)
 Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de planification communale (PCS)
 Sûreté et sécurité de la préfecture et de la sous-préfecture (avis, plans, exercices, formation)

ANTICIPATION ET GESTION DE CRISE

Mise à jour des outils de gestion de crise (annuaires GALA, Synergi, portail ORSEC, Intranet de crise...)
 Activation du COD et gestion de crise
 Participation aux opérations de terrains (PCO, coordination, voyage officiel...)
 Conception organisationnelle et fonctionnelle des COD et PCO (matériels, radios, logistique...)
 Alerte et information à la population (GALA)
 Formations à l'utilisation des outils de crise
 Gestion des astreintes et de sa documentation en lien avec le bureau des sécurités et de la représentation de l'Etat

Unité sécurité routière**COORDINATION SECURITE ROUTIERE**

Pilotage du PDASR (élaboration, animation, programmation et suivi de l'utilisation des crédits) et remontée statistiques
 Traitement des courriers et demandes des usagers en matière de sécurité des infrastructures, en interface avec les gestionnaires de voiries
 Participation au pôle régional d'animation sécurité routière et aux réunions nationales animées par la DSR
 Présentation de l'accidentalité au Préfet
 Animation du réseau des IDSR (Intervenant Départementaux de Sécurité Routière)
 Gestion du chargé de mission deux roues motorisés
 Suivi de la gestion comptable de l'inspecteur du permis de conduire, en interface avec le délégué à l'éducation routière

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL SECURITE ROUTIERE

Administration du portail accidents (correction PV accident)
 Administration du logiciel Traxy de gestion des accidents
 Elaboration du bulletin mensuel des remontées rapides des accidents corporels, des bilans semestriels et annuels (transmission à l'ORSR), d'articles de presse pour la préfecture, des bilans de l'accidentalité pour le Préfet et d'études ponctuelles sur l'accidentalité
 Suivi et gestion du programme contrôle automatisé

SECRETARIAT GENERAL

secrétariat particulier du secrétaire général
Référént fraude départemental
Assistant de prévention
Plan de relance et réseau France services (en lien SP Florac)

Bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Coordination avec le SGAR sur différents sujets (stratégie CPER, CPIER, comité de programmation, suivi de différents fonds Etat (FNADT – DSIL)
Contribution à la mise en œuvre de certaines politiques publiques (culture, santé...)
Suivi des dossiers des chambres consulaires (CCI, CMA et CA)
Préparation des dossiers CAR et pré-CAR
Relations avec les DDI et certains services régionaux (dossiers transversaux)
Accompagnement des projets locaux structurants
Services au public en milieu rural : suivi des mesures en faveur des territoires ruraux, Maisons des services au public (coordination du réseau départemental), Présence postale en milieu rural – Maisons de santé pluri-professionnelles
Préparation des dossiers transversaux pour le préfet
Recueil des actes administratifs de la préfecture
Délégations de signature préfecture – DDI – services régionaux
Présentation des courriers des DDI à la signature du préfet/SG et suivi
Elaboration du rapport d'activités des services de l'État
Organisation de enquêtes publiques dont l'Etat est l'autorité organisatrice : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, enquête au titre du code de l'environnement, au titre du code de la santé publique, enquête de servitude, parcellaire....
Suivi des dossiers relatifs à la protection des captages d'eau potable
Instruction des dossiers ICPE industrielle et agricole (autorisation – enregistrement - déclaration)
Déchets non dangereux- dangereux (activité de transport, de négoce, de collecte et de traitement)
Intégralité de la conduite procédure d'expropriation (phase administrative)
Procédure d'abandon manifeste
Autorisation d'occupation temporaire
Autorisation de pénétrer dans une propriété privée
Relations avec les commissaires enquêteurs (désignation – calcul des vacances...)

Cellule Qualité, performance, contrôle interne

Démarche qualité
Contrôle interne financier
Conception et suivi du volet annuel performance
Contrôle de gestion et suivi de la performance (analyse des indicateurs, proposition de mesures correctives)
Participation au réseau régional qualité et performance

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**Bureau des étrangers, de la lutte contre la fraude et de l'accueil**

CNI et passeport
 Opposition sortie de territoire (OST) + Interdiction de sortie du territoire (IST)
 Entrée, séjour et circulation des étrangers en France
 Titres de séjour, TIR, DCEM
 Asile
 Eloignement
 Organisation cérémonie dans la nationalité (naturalisation)
 Vérification des autorisations de travail préalablement à l'embauche
 Contentieux étrangers
 Droits à conduire : commissions médicales, sanctions, échange permis étrangers
 Appui de proximité pour les CERT
 Accueil général
 Sécurité et sûreté du site de Montbel
 médiation numérique
 Accueil titre étranger
 centre d'accueil et de renseignement téléphonique
 Veille documentaire et assistance juridique pour la direction
 préparation des dossiers à l'archivage de la direction, GED dossiers étrangers
 Lutte contre la fraude
 Engagement qualité

Bureau des élections et de la réglementation**ELECTIONS**

organisation et suivi des élections politiques et professionnelles : élaboration des circulaires aux maires, mise en place des différentes commissions, réception des candidatures, organisation de la mise sous pli de la propagande électorale, gestion de la commande des différents documents électoraux propres à chaque élection, réponse aux questions des élus et du public concernant la réglementation électorale
 préparation de l'arrêté concernant les bureaux de vote, de la liste des autorités habilitées à établir des procurations
 révision des listes électorales
 nomination des délégués de l'administration
 suivi du répertoire électoral unique (REU) via le portail ELIRE
 préparation du budget de chaque élection et gestion des crédits : paiement des dépenses relatives à la mise sous pli, aux heures supplémentaires, à la propagande électorale, aux différents imprimés
 commande et gestion du stock du matériel électoral et des imprimés
 participation aux soirées électorales
 collaboration avec l'INSEE pour l'organisation du recensement général de la population
 déclaration du patrimoine et des intérêts des élus

JURY CRIMINEL

répartition du nombre de jurés pour le jury criminel

REGLEMENTATIONS

sécurité sur les immeubles menaçant ruines
 réglementation sur les biens vacants sans maître
 activité de revendeurs d'objets mobiliers
 réglementation ventes au déballage (vide-greniers, braderie...)
 attestation préfectorale de délivrance initiale d'un permis de chasser
 réglementation : tombolas - loteries - lotos
 annonces judiciaires et légales

FUNERAIRE

habilitation des opérateurs funéraires
 jury funéraire
 habilitation des chambres funéraires
 agrément des organismes de contrôle de la conformité des véhicules funéraires, des chambres funéraires et des crématoriums
 autorisation de transports internationaux de corps ou de cendres
 dérogation au délai légal d'inhumation, ou crémation
 inhumation en terrain privé
 police des cimetières

ACTIVITES RELEVANT DE LA GENEROSITE PUBLIQUE

calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique
 demande de quêtes sur la voie publique - échelon local (plusieurs communes)
 dons manuels sollicités par une association et/ou une fondation

REGLEMENTATIONS EN LIEN AVEC LA CIRCULATION ET LA SECURITE ROUTIERE

commission locale des transports publics particuliers de personnes
 cartes professionnelles de taxi (délivrance et contrôle de validité)
 contrôle autorisation de stationnement des taxis (ADS) et changement de véhicule
 auto-école : agrément et renouvellement
 permis à points : instruction pour agrément et renouvellement des centres examen psychotechnique, centre sensibilisation et récupérations de points, médecins
 petits trains routiers touristiques (autorisation de circulation)
 véhicule de tourisme avec chauffeur -VTC : délivrance de la carte professionnelle
 contrôle des arrêtés de circulations et de stationnement

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE
POLICE DE L'EAU

déclaration des embarcations de mise à l'eau sur la rivière du Tarn
engins motorisés sur les plans d'eau (dérogation à l'utilisation de bateaux à moteur)

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE**Bureau de l'intercommunalité et des contrôles des collectivités locales**

Contrôle de légalité des actes des collectivités et établissements dont notamment :

- * commande publique
- * interventions économiques
- * conventions et contrats divers
- * structures juridiques (SEML, SPLA, ...)
- * fonction publique territoriale
- * affaires scolaires
- * CCAS – caisse des écoles
- * fonctionnement assemblées délibérantes
- * statut élu local
- * référendum locaux
- * exercice de la citoyenneté
- * actes de gestion des domaine public privé (cession, acquisition, location)
- * édifices culturels et indemnités gardiennage église
- * cimetières
- * actes de gestion des biens de section
- * actes de l'intercommunalité

Modification limites territoriales

Répartition des charges de fonctionnement des écoles en cas de désaccord entre communes

Déclassement de biens des collèges

Suivi administratif de l'intercommunalité et secrétariat de la CDCI

Transfert biens de section

Dérogation au dépôt des archives communales

Cimetières

Contrôle budgétaire des collectivités, établissements, CCAS, caisses des écoles etc:

- * documents budgétaires
- * actes à caractère financier
- * saisine CRC et suivi
- * fiscalité directe locale

Mandatement d'office

Conseil aux élus pour les domaines figurant ci-dessus

Contentieux du contrôle de légalité

Bureau des dotations aux collectivités locales

- * FCTVA (arrondissement de Mende)
- * DETR
- * Dotation de soutien à l'investissement local
- * DGF, compensations fiscales, FDPTP, dotation élu local
- * amendes police, DSI, DGD, DDEC, DMTO, TADEMTO, radars
- * DGE département, FESDD, Fonds de péréquation CVAE des départements
- * FAI, FPIC, FNGIR, FMDI
- * indemnité régisseur de police municipale
- * dotation titres sécurisés
- * DGE, TDIL, DCRTP,
- * FACé
- * fonds de solidarité en faveur des départements
- * compensation des pertes de CFE et de CET
- * fonds d'amorçage PV électronique
- * dotation de solidarité intempéries

SOUS-PRÉFECTURE DE FLORAC**Pôle Fonctionnement****Secrétariat particulier**

Inventaires et approvisionnement
Suivi du budget (résidence et services)
Standard et accueil du public
Point numérique
Courrier
Archives
Assistant de prévention

Pôle administration et gestion du territoire**Section sécurité civile**

Prévention des risques

Sécurité :

DFCI pour l'ensemble du département
Sécurité des terrains de campings du département
Commissions de sécurité pour l'ouverture des ERP de l'arrondissement
Gestion locale de crise

Section développement local**Compétences sur l'arrondissement :**

Pôle ingénierie de projets et développement économique
Instruction dossiers DETR
Conseil aux collectivités

Compétences départementales :

Relations avec le Parc National des Cévennes
Suivi et animation du bien « Causse et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
Suivi et animation de dossiers spécifiques dont : OGS des gorges du Tam, structuration filière lauze, lutte contre l'ambrosie, les chenilles processionnaires, les moustiques potentiellement vecteurs de maladies et les cyanobactéries benthiques...
Suivi du programme ACTES: contacts avec les collectivités, relations avec la DGCL, paramétrage de l'application, déploiement du programme

Pôle Réglementation**Compétences départementales :****Épreuves et enceintes sportives****Greffes des associations et Fonds de dotation****Associations syndicales de propriétaires (ASA, ASL)****Tourisme, dont :**

Classement en matière de tourisme (offices du tourisme, communes touristiques, stations classées), labels touristiques (villages étapes) -
Suivi de la politique départementale en matière de tourisme.
Cartes professionnelles de guide conférencier
Titre de Maître restaurateur

Compétences sur l'arrondissement :

Funéraire : inhumation cimetières privés
Nomination des délégués de l'administration

Relations avec les collectivités

Intercommunalité (création, modification, dissolution) / communes nouvelles
Élections complémentaires et révision des listes électorales
Voirie, affaires scolaires et statut de l' élu local



Avenant à la délégation de gestion en date du 29 mars 2021
relative à la procédure de tarification des établissements sociaux
et des services mettant en œuvre des mesures de protection des majeurs

Considérant le décret n° 2020 – 1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités de la protection des populations,

Entre d'une part,

la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

et d'autre part,

la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Lozère,

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Etienne GUYOT préfet de région Occitanie, préfet de Haute-Garonne ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Valérie HATSCH préfète de Lozère ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de M. Christophe LEROUGE sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination – directions départementales interministérielles ;

Article premier : objet de l'avenant

A compter du 1^{er} avril 2021, la convention de gestion du 29 mars 2021 prend en compte la nouvelle organisation territoriale l'État suivant les dispositions du décret n°2020-1545 du 09 décembre 2020 précité,

Toutes les autres dispositions de la convention de gestion sont maintenues,

Article 2 : Publication de l'avenant

Le présent avenant sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture de département.

Fait à Toulouse en deux exemplaires, le 18/05/2021

**Le Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations
de la Lozère**
Signé

Jean-Michel POIRSON

Approbation, la Préfète de la Lozère

Signé

Valérie HATSCH

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Signé

Christophe LEROUGE

Approbation, le Préfet de région

Signé

Etienne GUYOT